



Mairie
d'Angervilliers

ARRÊTÉ N°26/2023

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la commune d'ANGERVILLIERS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 29 septembre 2023 par la société PROBINORD SAS domicilié chemin des vignes
91660 LE MEREVILLOIS,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du 05/10/2023 au 11/10/2023,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de travaux de réparations de la voirie (pontages de fissures), un empiètement sur chaussée sera effectué route de Dourdan.

ARTICLE 2 : Tous les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 50 km/h ;
- interdiction de stationner sur la chaussée

ARTICLE 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Fait à Angervilliers, le 4 octobre 2023

Madame le Maire,

Dany BOYER